

## Fonds de préparation

### Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

#### **Programmes du FCPF de renforcement des capacités des Peuples autochtones tributaires des forêts, des autres populations forestières et des OSC du Sud**

13 juin 2013

*L'objectif de cette note est de communiquer au Comité des Participants (CP) les derniers développements des Programmes du FCPF de renforcement des capacités des peuples autochtones tributaires des forêts et des autres populations forestières ainsi que des Organisations de la société civile (OSC) du Sud. Aucune action spécifique n'est attendue de la part du CP lors de sa quinzième réunion (PC15).*

#### **Introduction et contexte**

1. Lors de sa onzième réunion à Berlin (PC11), le CP a accueilli favorablement le rapport d'évaluation et la requête du Plan d'action de Kuna Yala a et décidé d'étendre le Programme existant de renforcement des capacités des peuples tributaires des forêts en allouant \$3,5 millions au programme pour les années fiscales (AF) 2012-2015. Le CP a par ailleurs établi un nouveau programme de renforcement des capacités des OSC du Sud en allouant \$2 millions pour les AF 2012-2015.
2. Depuis la PC11, le CP et la FMT ont étudié les meilleurs moyens de mettre en œuvre ce programme élargi. Lors de la PC12, à Santa Marta en Colombie, le CP a reçu une demande afin d'octroyer les ressources pour le renforcement des capacités des communautés locales à travers le programme pour les OSC du Sud, compte tenu des liens réciproques entre les populations forestières non autochtones et les OSC du Sud.
3. Au sein de la Banque mondiale, il a été demandé à la FMT de cesser de passer des contrats de fournisseurs avec les organisations (comme cela était le cas dans le programme original) mais plutôt de leur accorder des subventions pour administrer les fonds pour ces programmes élargis. En conséquence, « l'ancien » système de fournisseurs s'achève cette année fiscale, remplacé par le « nouveau » système de subvention pour l'AF 2014-2015.

#### **Mise à jour sur la situation des subventions sous l'ancien système de fournisseurs**

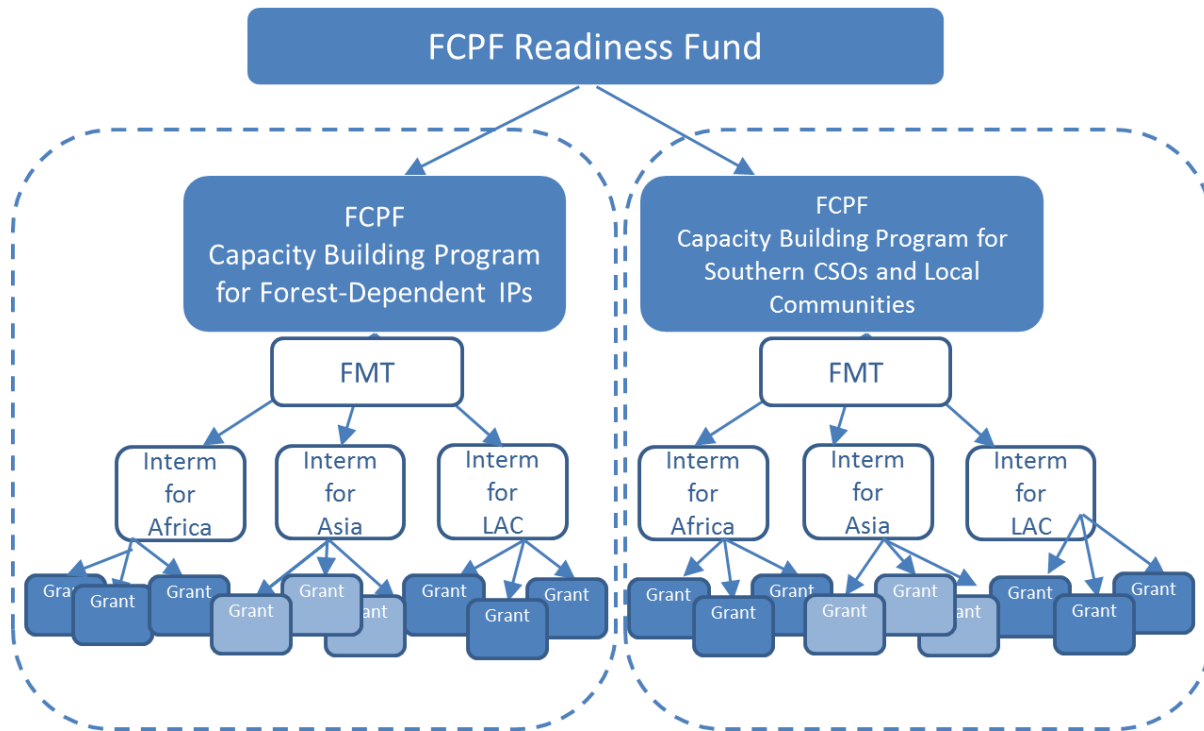
4. Depuis la Note la plus récente (avril 2012) sur les programmes de renforcement des capacités, (Voir la Note 2012-5 de la FMT), la FMT a approuvé 6 subventions de plus (3 pour les populations autochtones, 3 pour les OSC) d'Asie et d'Afrique pour l'AF13 pour un montant total de \$709.810, réparti ainsi :

DANAR \$70.000  
MPIDO \$160.000  
NEFIN \$70.000  
Nepal Law Society \$95.000  
PACJA \$ 214.810  
REFACOF \$100.000

5. En Amérique latine, suite aux suggestions des populations autochtones et des organisations de la société civile, un appel public à propositions a été lancé, auquel ont répondu 20 organisations diverses souhaitant une subvention. À l'issue d'une procédure d'évaluation, 9 subventions ont été accordées et les contrats sont en cours d'établissement.

#### **Processus et structure proposés du nouveau mécanisme de subvention**

6. Lors des discussions l'année passée avec les populations autochtones et les organisations de la société civile et avec la direction de la Banque mondiale, différentes options ont été explorées pour le nouveau mécanisme de subvention : collaboration potentielle avec le Mécanisme du FIDA d'assistance pour les peuples autochtones, gestion directe par la FMT des petites subventions et réalisation des opérations à travers des organisations autochtones/de la société civile en tant qu'intermédiaires. La dernière option s'est progressivement imposée et a été considérée la plus viable, permettant une appropriation du processus par les organisations des peuples autochtones et les OSC tout en assurant une administration plus efficiente des programmes.
7. La structure proposée du nouveau mécanisme de subvention prévoit une organisation intermédiaire par région pour les subventions pour les populations autochtones, et une organisation par région pour les organisations de la société civile, selon le schéma suivant :



8. En décembre 2012, un appel à propositions a été lancé pour identifier les organisations intermédiaires. Les critères d'éligibilité incluait les éléments suivants :
- i. L'organisation est une organisation des populations autochtones ou une organisation de la société civile (il a été demandé aux organisations de décrire leur structure institutionnelle et de gouvernance, leur personnel, etc.)
  - ii. L'organisation bénéficie d'une bonne crédibilité au niveau régional et a établi une structure institutionnelle avec une expérience solide en matière de foresterie, de changements climatiques et/ou de REDD+ (il a été demandé aux organisations de fournir des informations sur le travail actuel effectué dans les domaines de la foresterie, des changements climatiques et/ou de REDD+)
  - iii. L'organisation travaille de manière efficace et avérée avec d'autres organisations régionales (il a été demandé aux organisations de décrire la collaboration avec d'autres organisations ou réseaux régionaux)
  - iv. L'organisation a démontré sa capacité de gestion financière et de passation de marchés (il a été demandé aux organisations de donner le montant estimatif en dollars des dépenses prévues en 2013, incluant tous les projets et les frais d'exploitation, ainsi que les dépenses en 2012 et 2011 (en dissociant chaque année) ; d'indiquer leurs principales sources de financement et les responsabilités fiduciaires au sein de l'organisation (budget, approbation des dépenses, comptabilité, audit))

- v. L'organisation a la capacité d'assurer le respect des principes de sauvegarde de la Banque mondiale (il a été demandé aux organisations de fournir des détails sur leur expérience en matière de réalisation et/ou de supervision d'évaluations environnementales et sociales)
  - vi. L'organisation a démontré sa capacité à traiter les doléances et à proposer un mécanisme de recours (il a été demandé aux organisations de fournir des informations sur leur mécanisme actuel de doléances et/ou sur des plans de mise en place d'un tel mécanisme)
9. Dix propositions ont été reçues à l'issue de cette procédure, quatre pour jouer le rôle d'intermédiaires pour les populations autochtones et six pour la société civile/les communautés locales. La FMT a évalué ces propositions à l'aide des critères d'éligibilité préalablement définis et sollicité des recommandations d'organisations partenaires connaissant bien ce domaine.
10. À l'issue de la procédure de revue mi-mai, la FMT a envoyé le nom des organisations sélectionnées aux membres et aux observateurs du CP pour commentaires et clarifications. Aucune objection n'ayant été émise, les organisations intermédiaires retenues ont été notifiées à la fin du mois de mai. Il s'agit de :
- MPIDO (PA/Afrique)*
  - PACJA (OSC/Afrique)*
  
  - Tebtebba (PA/Asie)*
  - ANSAB (OSC/Asie)*
  
  - Sotz'il (PA/Amérique latine)*
  - ACICAFOC (OSC/Amérique latine).*
11. La nouvelle phase des programmes de renforcement des capacités couvre les années fiscales 2014-15. Une allocation budgétaire provisoire est présentée ci-dessous. Cette allocation est proportionnelle au nombre de pays par région et traduit l'enveloppe budgétaire plus élevée de la composante pour les peuples autochtones. Les montants pourraient être ajustés une fois tous les engagements de 2012-13 pris en compte.

	Transitional Phase 2012-2013	New System 2014-2015	Total 2012-2015
<b>Indigenous Peoples</b>			
Africa	\$358,396	\$482,780	\$841,176
Asia & Pacific	\$231,579	\$311,950	\$543,529
LAC	\$340,476	\$458,641	\$799,118
Unallocated	\$6,892	\$9,284	\$16,176
<b>Total</b>	<b>\$937,343</b>	<b>\$1,262,657</b>	<b>\$2,200,000</b>
<b>Southern CSOs &amp; LCs</b>			
Africa	\$291,604	\$392,808	\$684,412
Asia & Pacific	\$188,421	\$253,814	\$442,235
LAC	\$277,024	\$373,167	\$650,191
Unallocated	\$5,608	\$7,554	\$13,162
<b>Total</b>	<b>\$762,657</b>	<b>\$1,027,343</b>	<b>\$1,790,000</b>
Africa	\$650,000	\$875,588	\$1,525,588
Asia & Pacific	\$420,000	\$565,765	\$985,765
LAC	\$617,500	\$831,809	\$1,449,309
Unallocated	\$12,500	\$16,838	\$29,338
<b>Total</b>	<b>\$1,700,000</b>	<b>\$2,290,000</b>	<b>\$3,990,000</b>

12. Les subventions pour les intermédiaires régionaux seront réglementées par les procédures de la Banque mondiale pour les petits fonds fiduciaires exécutés par les bénéficiaires, précisant le processus de conception et de mise en œuvre de petites et micro subventions. La FMT prépare actuellement le dossier requis pour la revue interne du programme par la Banque mondiale et a envoyé aux six organisations sélectionnées le cadre d'évaluation intégré sur lequel repose le devoir de diligence de la Banque mondiale (voir l'Annexe pour plus de détails sur le processus).
13. Le nouveau programme et les intermédiaires régionaux devraient continuer à utiliser les critères d'éligibilité suivants d'un projet:
- Être situé dans un Pays REDD Participant au FCPF
  - Être proposé par des réseaux ou des organisations de peuples autochtones tributaires des forêts et/ou d'OSC du Sud et de communautés locales, selon le cas, ou être explicitement approuvé par les réseaux et organisations pertinents
  - Préparer les organisations nationales et régionales de peuples autochtones tributaires des forêts et/ou des OSC du Sud, selon le cas, à contribuer à leurs processus nationaux de préparation à la REDD+
  - Renforcer les efforts nationaux de préparation à la REDD+
  - Inclure les ateliers et initiatives régionaux et/ou nationaux de renforcement des capacités sur la REDD+

- f. Souligner la diffusion des avantages de renforcement des capacités aux communautés locales et
  - g. Montrer comment l'appui du FCPF aux peuples autochtones tributaires des forêts, aux OSC du Sud et aux communautés locales aura un effet de levier pour attirer des financements supplémentaires.
14. La nouvelle phase des programmes de renforcement des capacités continuera à appuyer les activités suivantes
- a. Travail de recherche et stratégique sur les aspects fonciers, sociaux et environnementaux
  - b. Moyens de subsistance durables
  - c. Bonne gouvernance
  - d. Formation, communication de proximité et sensibilisation
  - e. Travail analytique et conceptuel sur les mécanismes de partage des bénéfices et de recours
  - f. Cartographie de l'utilisation autochtone et communautaire des terres
  - g. Appui aux dialogues multipartites et à la collaboration entre le gouvernement et les populations tributaires des forêts et les OSC du Sud
  - h. D'autres activités contribuant à l'Évaluation stratégique environnementale et sociale (ESES) nationale et
  - i. Suivi communautaire et notification des différents aspects du processus global de REDD+ (pour renforcer la transparence/la responsabilité).
15. Au-delà de ces critères, les intermédiaires régionaux auront cependant le choix entre adopter un mécanisme compétitif de petite subvention ou, alternativement, des programmes régionaux ciblés autour de sujets ou thèmes particuliers. Pour les deux options, le document de projet inclura les modalités et critères opérationnels de base.

### **Prochaines étapes**

16. Suite à des discussions avec les leaders autochtones et des OSC, la FMT prévoit d'organiser une réunion à Washington, DC pour les représentants des six intermédiaires régionaux. Cet atelier – qui aura lieu en août 2013- a pour objectif de revoir les aspects de planification et d'opérations de la nouvelle phase des programmes de renforcement des capacités. Il impliquera des membres de la FMT et des spécialistes de la gestion financière, de la passation de marchés et des sauvegardes.

17. Après la préparation du projet mais avant la signature des accords de subvention, les procédures relatives aux petites subventions exigent que la FMT obtiennent le consentement des pays où les activités seront réalisées. Selon les procédures, la manière spécifique d'obtention du consentement peut varier d'un pays à l'autre, avec l'option d'avoir un consentement collectif qui n'exige pas de revue supplémentaire des subventions individuelles.
  
18. La FMT est en cours de discussion avec le département juridique de la Banque mondiale pour clarifier à quelle étape, et de la part de qui ce consentement doit être obtenu et si les décisions du CP approuvant les programmes de renforcement des capacités peuvent se qualifier comme un consentement. En fonction des résultats de ces discussions, la FMT fera circuler des clarifications supplémentaires si d'autres actions sont requises de la part du CP/AP.

Annexe :

**Figure 1: Project processing: small and micro RETF grants**

Key steps	Identification stage	Exceptions for micro grants
<ul style="list-style-type: none"> <li>•TTL identifies operation and creates an AIS</li> <li>•SM and CD/Network Director-for global grants clear AIS</li> </ul>		<p><i>In this section the same procedures apply to micro grants</i></p>
<p><b>Prepare concept package</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•TTL prepares a Concept Package:</li> <li>- Recipient-completed IAF</li> <li>- PCN, including simplified ORAF</li> <li>-Draft appraisal stage ISDS</li> <li>-Other relevant documents</li> <li>•SM clears the package</li> </ul> <p><b>Concept review (virtual)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•CD/Network Director chairs review/clears Decision Note</li> </ul> <p><b>Application for funding</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•TTL submits application for funding and/or creates a TFP</li> </ul> <p><b>Task team</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•TTL contacts regional FM, procurement and environment and social managers for team nominees as well as LEG and CTRLD</li> </ul>	<p><b>Concept stage</b></p> <p><i>In this section: micro grants require a concept memo rather than a PCN. A concept memo includes such material from a PCN as is relevant to the micro grant but is not required to be in the format of a PCN. All other provisions in this section apply equally to micro and small grants.</i></p>	
<p><b>Prepare appraisal package</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•TTL prepares an Appraisal Package</li> <li>- PP, including simplified ORAF and results framework</li> <li>-Updated appraisal Stage ISDS</li> <li>- PID</li> <li>- Recipient-completed IAF</li> </ul> <p><b>Clearance and disclosure of appraisal stage ISDS and PID</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•TTL submits ISDS for clearance to RSA and SM</li> <li>•TTL ensures that all safeguards documents are finalized by the Recipient (and meet Bank's standards), are disclosed both in Washington and in country</li> <li>•TTL submits PID to CD/Network Director for clearance</li> </ul> <p><b>Combined appraisal completion/ negotiations/ approval</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•TTL prepares Appraisal Completion/ Negotiation / Approval Package:</li> <li>-PP, including simplified ORAF and simplified Results Framework</li> <li>-Appraisal Completion Note</li> <li>-Evidence of government consent to the grant</li> <li>-Simplified Grant Agreement, Disbursement Letter and Procurement Plan</li> <li>-Template of Interim Project Progress Report</li> <li>-Memo to CD/Network Director regarding lapsed loans and late audits</li> <li>•SM Clears, CD/RVP or Network Director/Network VP Approves</li> </ul>	<p><b>Appraisal/ negotiation/ approval stage</b></p> <p><i>In this section, micro grants do not require:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•a PP; instead the concept memo should be further developed and used to cover those aspects of the PP as are relevant to the micro grant</li> <li>•a PID or a GFR<sup>1</sup>, if the latter is disclosed</li> <li>•an appraisal package</li> <li>•an appraisal completion note; instead a less formal appraisal summary note will be sufficient covering those areas in the completion note as are relevant to the micro grant.</li> </ul> <p><i>All other provisions in this section apply equally to micro and small grants.</i></p>	<p><small>1/ GFRs are expected to become subject to disclosure. Until such a time, PID will be prepared for micro grants for disclosure.</small></p>
<p><b>Signing and effectiveness</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•TTL arranges for CD/Network Director signature of Grant Agreement and Disbursement Letter</li> <li>•TTL sends to Recipient for counter-signature with the Disbursement Letter</li> <li>•Procurement plan is published on the WB website</li> </ul>	<p><b>Implementation</b></p> <p><i>In this section, designated account ceilings and minimum values for direct payments and reimbursements (as already reflected in the Disbursement Letter) are a higher</i></p>	